



Prérequis

Votre statut

- Salarié du secteur privé
- Demandeur d'emploi
- Aidant familial ou bénévole

Diplôme envisagé

- CAP AEPE
- DE AES
- DE ME, TISF
- BTS ESF
- DE ASS, DE EJE, DE ES, DE CESF
CAFERUIS
- TMA
- DEIS
- CAFDES



Financement

- Depuis octobre 2024, le financement des parcours relève des dispositifs classiques de droit commun tels que CPF, France Travail, OPCO, région, financement personnel...
- Aucun parcours ne peut débuter sans l'accord de prise en charge
- Les frais de jury sont à la charge du candidat VAE

Préalable : participer à une réunion d'information : inscription via le site **FAIRE ESS**



vae@faire-ess.fr

1 Créer son profil Fance VAE

1. Accéder au site [France VAE](#)
2. Sélectionner **FAIRE ESS** dans la liste déroulante des AAP de la plateforme

2 Financement de l'entretien de faisabilité

L'entretien de faisabilité est la 1ère étape obligatoire dans l'accompagnement VAE. D'un montant de 150€, plusieurs financements sont possibles :

- **Auto-financement** : paiement en ligne via le site FAIRE ESS. Dans le menu "inscription" accéder au "paiement en ligne" et choisir "VAE FAISABILITÉ" pour réaliser le paiement
- **Financement via le CPF** : sur le site Mon Compte Formation, choisir "entretien de faisabilité VAE IRTS (AES, ME, ASS, EJE, ES, CESF, CAFERUIS)"
- **Autre financement** (OPCO, France Travail, Région...) : nous contacter pour l'établissement d'un devis



4 Obtention de la recevabilité

1. Le dossier de faisabilité est transmis au certificateur via la plateforme France VAE afin qu'il statue sur la recevabilité du diplôme visé.
2. Le candidat est informé individuellement de cette décision par le certificateur.
3. Le candidat en informe le service VAE.



3 Entretien de faisabilité

1. Un rendez-vous est proposé à réception de la preuve de paiement
2. Un dossier administratif est transmis au candidat qui doit le retourner complété au service VAE



5 Montage du dossier d'accompagnement

1. Le service VAE communique un devis personnalisé et un planning d'accompagnement
2. Le candidat réalise une recherche de financement
3. Après réception de l'accord de financement, le service VAE confirme l'inscription du candidat à la session VAE définie.



6 Accompagnement méthodologique

Mise en œuvre du parcours d'accompagnement pour la constitution du dossier d'expérience avec entretien individuel, temps collectif et immersion professionnelle.

Fin de parcours

Entretien avec le jury de certification
Entretien post-jury (si validation partielle ou non validation)